

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Ondes, étant réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur André PAVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes BOISSIE Jacqueline, FRANCHINI Nathalie, GARRIDO Anne-Marie, PARO Josiane. MM. CAMINOTTO Louis, DIMARCH Bernard, OUSTRI Christian, PAVAN André, SABOUREAU Jean-François, VALADE Patrick et ZAIA Robert.

Etaient absents représentés : Mme PROUT Marie-Hélène par Mme BOISSIE Jacqueline et M. BARRETEAU Blaise par CAMINOTTO Louis.

Etaient absentes : Mme LAPEYRE Françoise, Mme TALAVAN Cécile

Secrétaire : Mme BOISSIE Jacqueline

1- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTS TOLOSANS

Sujet ajourné

2- PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS POUR L'ANNÉE 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTS TOLOSANS

Sujet ajourné

3- CANTINE SCOLAIRE : REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2018-2019

Il a été décidé de modifier les tarifs pour l'année 2018-2019 comme ci-dessous :

Prix du repas	pour les élèves : 3.25€
	pour les enseignants : 4.55€

4- GARDERIE COMMUNALE : REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2018-2019

Il a été décidé de modifier les tarifs pour l'année 2018-2019 comme ci-dessous :

- le prix de la présence à 1.50 € facturée mensuellement
- le prix du forfait « 7 à 15 présences » à 10.00 € facturé mensuellement
- le prix du forfait « au-delà de 15 présences » à 15.00 € facturé mensuellement

5- CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SACPA : CAPTURE, RAMASSAGE, TRANSPORT DES ANIMAUX DIVAGANTS, BLESSES, DANGEREUX OU DECEDES SUR LA VOIE PUBLIQUE ET CONDUITE DES ANIMAUX A LA FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire est autorisé à signer un contrat de prestation de services avec la SACPA pour capturer, ramasser et transporter les animaux divagants, blessés, dangereux ou décédés sur la voie publique. Cette société interviendra 24h/24h et 7j/7j dans un délai de 2 heures. Après capture, les animaux seront conduits dans les locaux de la fourrière légale de la SPA de Toulouse avec laquelle la Mairie d'Ondes est conventionnée ou à la clinique vétérinaire s'ils sont blessés.

Le prix des prestations est basé sur un forfait fixe annuel en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal de l'INSEE :

Population légale 2018 (nb d'hab) : 825 Forfait annuel fixe HT : 772.89€

6- CONTRAT D'ENTRETIEN PERIODIQUE – APPAREIL ELEVATEUR POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE

La société MIDILEV a assuré la fourniture et la pose d'un monte handicapé dans le bâtiment de la Mairie.

Monsieur le Maire est autorisé à signer un contrat d'entretien avec cette entreprise pour une période d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 qui peut être renouvelé par reconduction expresse 2 fois pour un montant de 450€ TTC annuel.

7- MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU n°2 – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION

L'Assemblée a approuvé la modification simplifiée n°2 du PLU en tenant compte des observations émises par les Personnes Publiques et Associées : Seul le zonage de la parcelle 146 sera modifié en passant de la zone A en Ux afin de rectifier une erreur matérielle.

8- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE

Il a été décidé de recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial du 27 août 2018 au 15 juillet 2019 sur la base de 26 heures hebdomadaires. Cet agent assurera l'entretien de locaux communaux, le service de restauration scolaire et la garderie de l'école.

9- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL AUPRES DE LA MAIRIE DE GRENADE SUR GARONNE – SERVICE ENFANCE

Afin que la Mairie de Grenade-sur-Garonne accueille les enfants résidant sur la commune d'Ondes dans son Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires, aux mêmes conditions tarifaires que celles appliquées aux enfants résidant sur la commune de Grenade-sur-Garonne, une animatrice d'Ondes a été mise à disposition pour y exercer les fonctions d'animatrice pendant six semaines annuelles.

Cette mise à disposition va être prolongée pour une durée de 3 ans et pourra être renouvelée par périodes de trois ans, par tacite reconduction.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et tous avenants afférents.

10- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL PAR LA MAIRIE DE GRENADE SUR GARONNE – INFORMATICIEN

En vue de partager des ressources humaines pour mettre en commun les qualifications utiles aux deux entités et de rationaliser les dépenses de fonctionnement, la Mairie de Grenade-sur-Garonne a mis à disposition de la Mairie d'Ondes un agent pour y exercer des prestations informatiques notamment l'installation, le dépannage et la maintenance des matériels et systèmes informatiques de la Mairie sur la base de 15 heures annuelles. Il y a lieu de prolonger cette mise à disposition qui pourra être renouvelée par périodes de trois ans, par reconduction expresse à compter du 1^{er} septembre 2018.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et tous avenants afférents.

11- QUESTIONS DIVERSES

Préavis de départ Mme COURBIN appartement situé impasse du 19 mars 1962.

Lecture d'un courrier anonyme adressé à la Mairie.

Ondes, le 11 juillet 2018

Le Maire,
André PAVAN

